

Le Comité de Paris de la Ligue contre le cancer

au service des malades et de leurs proches

Services gratuits

Des prestations d'auxiliaires de vie sociale (dispositif Achillée) pour soulager les malades dans leurs tâches quotidiennes au moment du retour à domicile.



Des visites à domicile assurées par des bénévoles pour briser l'isolement et apporter un soutien et une présence attentive.



Des Espaces Ligue animés par des bénévoles dans plusieurs hôpitaux parisiens.



Des groupes de parole pour les malades et leurs proches, animés par une psychologue et un médecin, permettent de rassembler des personnes ayant une expérience difficile.



Des séances d'activité physique et sportive pendant et après la maladie.



Une chorale pour les personnes en traitement et en rémission.



Un coaching personnalisé et individuel d'aide au retour à l'emploi.



Des séjours de vacances offerts à de jeunes malades.



Pour toutes les questions relatives
au retour à domicile :
www.retouradomicile.fr

AUTRES NUMÉROS UTILES

Contre le cancer, toute la Ligue
Service d'écoute téléphonique national

0 800 940 939 Services & appel
gratuits

PEC Paris Espace Cancer
2, rue du Figuier
75004 PARIS
01 49 96 75 75

Pour mieux vivre avec
le cancer à Paris



Aides financières

Pour les personnes
atteintes de cancer

Pour les familles d'enfants
atteints de cancer

domiciliées à Paris.

© Conception & réalisation : Ludovic BOULLIOL • 06 14 43 30 20



Comité de Paris de la Ligue contre le cancer
89 bd Auguste Blanqui, 75013 Paris
Tél. 01 45 00 00 17 - Fax 01 45 00 63 06
Site web : www.ligue-cancer.net/cd75
www.retouradomicile.fr

Une aide financière, pour quels types de besoin?

L'aide financière peut être accordée pour des besoins très divers :

- Aide au paiement du loyer
- Aide au paiement de factures
- Achat de prothèses
- Aide alimentaire
- Complémentaire santé / Mutuelle

L'aide financière est accordée **une fois par an** de date à date. Dans le cas où l'aide concerne le logement, elle peut prendre en compte, exceptionnellement, jusqu'à 3 mois de loyer et sera payée au bailleur de préférence. Dans le cas où l'aide concerne la Mutuelle, elle peut intervenir en complément d'une aide précédemment accordée.

Qui peut en bénéficier?

Toute personne atteinte d'un cancer, domiciliée à Paris et confrontée à des difficultés financières du fait de la maladie.

Une demande peut être faite pendant les traitements ou dans les 18 mois après la fin du traitement.

Comment en bénéficier?

La demande doit être faite par la personne elle-même auprès d'un service social (Mairie, CRAMIF, hôpital, clinique, Paris Espace Cancer...) qui remplira l'enquête sociale et transmettra la demande au Comité de Paris de la Ligue contre le cancer.

1 Une **commission d'admission** se réunit tous les mois pour instruire les demandes. Elle est composée d'un médecin, d'une assistante sociale de l'AP-HP et des responsables du Comité (trésorier et assistante sociale). Les demandes sont présentées de manière anonyme.

2 Après accord des membres de la commission, le Comité de Paris de la Ligue contre le cancer effectuera un virement directement au patient ou à son bailleur (pour les factures de loyer) et adressera un courrier de notification au demandeur et au travailleur social.

Le dossier

- La demande doit être instruite par un travailleur social sur l'enquête sociale du Comité de Paris et signée par le demandeur.
- L'enquête sociale doit être enregistrée au Secrétariat de coordination des Services Sociaux de l'arrondissement sur lequel est domicilié le patient.
- La demande d'aide financière doit être motivée soit par une absence ou une baisse de ressources due à la maladie, soit par une ou des dépenses supplémentaires liées à la santé.
- La demande doit être chiffrée et la nature de l'aide indiquée.

Le dossier doit être accompagné :

- **Du certificat médical (obligatoire)** du Comité de Paris, qui fait état de la pathologie et du traitement du demandeur, destiné au médecin membre de la Commission.
- **D'un RIB** celui du demandeur ou celui d'un tiers, dans ce dernier cas de figure à préciser dans l'enquête.
- **Des justificatifs** des ressources et des charges.
- Eventuellement, des devis ou factures (mutuelle, prothèses, équipement...).

Enquête sociale et certificat médical téléchargeables sur : www.ligue-cancer.net/cd75

RUBRIQUE

- ↳ Je trouve de l'aide près de chez moi
- ↳ Aides démarches sociales
- ↳ Secours financiers

Information aides financières
01 45 00 97 68 (mardi & jeudi)
cd75@ligue-cancer.net

Qui finance?

Nos aides financières sont accordées grâce à la générosité de nos donateurs et à une subvention que la **MAIRIE DE PARIS** verse à notre Association.